



Les Chemins de traverse 53

L.C.D.T - 53

Mai 2019

Les chemins de Traverse 53 est une association de préservation des chemins ruraux loi 1901, départementale sur la Mayenne (53) à but non lucratif, elle à été déclarée le 23 juin 2017.

Nous nous sommes spécialisés dans la préservation des chemins ruraux,

Les finalités de l'association

Protéger les chemins ruraux ainsi que les haies qui les bordent, conserver la biodiversité, préserver les milieux naturels, protéger la ressource en eau, ce sont des enjeux majeurs pour le devenir de la planète et l'avenir des générations futures.

Nos objectifs

- **préserver** les chemins ruraux,
- **intervenir** auprès de toutes institutions, devant toutes juridictions, pour la sauvegarde de toutes les voies de circulation, et notamment celles des chemins ruraux, ainsi que pour défendre la liberté de circulation,
- **obtenir** des collectivités locales **toutes informations** sur les chemins Ruraux et PDIPR, PLUi,
- **intervenir** lors d'une mise en aliénation de chemins ruraux,
- **travailler** à la préparation de dossiers de substitution de chemins ruraux, inscrits ou non au PDIPR,
- **sensibiliser et aider** les acteurs utilisateurs de nos chemins ruraux,
- **intervenir lors des enquêtes publiques** d'aliénation des chemins ruraux,
- **Inciter les élus** à recenser leurs chemins.

Les chemins ruraux

Les chemins ruraux appartiennent aux communes, **affectés à l'usage du public**. Ils font partie du domaine privé de la commune.

- *répondent à l'intérêt général,*
- *Ils constituent une trame verte,*
- *Entre les haies ce sont des corridors riches en biodiversité,*
- *Facilitent la pénétration des eaux dans les nappes phréatiques,*
- *Limite l'érosion des sols et les pollutions,*
- *Ce sont l'accès aux : sites historiques, ruisseaux, rivières, plans d'eau,*
- *Sont utilisés par les randonneurs, les cavaliers, les vététistes, chasseurs, pêcheurs,*
- *Ce sont les restes des anciennes voies de communications de nos campagnes.*
- *Sont l'accès à des sites remarquables,*



Contact sur le terrain destruction des haies en bordure de chemins ruraux

Avec le prix du bois qui augmente, la demande de la Chine en bois, le changement de mode de culture, nous constatons une augmentation des destructions de nos chemins ruraux et de notre bocage.

Vous trouverez ci-joint des fiches de destructions.

Il est à noter :

- qu'une partie des arbres abattus sont sur l'emprise du chemin et propriété de la commune.
- les destructions sont progressives 100 m environs tous les ans, la première année les arbres sont coupés, l'année suivante les troncs et les talus sont arrachés, ensuite les fossés sont redressés.

Inventaire des chemins ruraux

Les chemins ruraux (ouvrages publics) qui sont la propriété privée les communes, ne disposent pas d'actes de propriété.

L'inventaire comprend l'ensemble :

- des chemins ruraux, balisés ou non, entretenus ou non
- des chemins " accaparés "

L'Urgence

L'urgence est de protéger l'existant de nos chemins ruraux, de restaurer les talus ainsi que leurs haies détruites.

Avec les acteurs locaux (élus, associations) effectuer l'inventaire des chemins ruraux ce qui permet aux communes :

- de décider de l'avenir des chemins ruraux cultivés,
- de rétablir la continuité de certains chemins,
- Pour les chemins " rognés ", rester dans la largeur mentionnée dans la loi, soit au minimum 4 mètres pour les chemins.
- de régulariser les litiges du cadastre.
- de coordonner les PDIPR entre les communes,
- de mieux préparer les dossiers d'aliénation,
- de décider de l'avenir des chemins ruraux non entretenus ou chemins en impasses. Ils sont considérés comme réservoir de biodiversité au sein d'une trame verte.
- de régulariser les situations de conflits,
- de mieux protéger juridiquement les chemins ruraux et leurs haies de leurs destructions par des arrachages et des coupes d'arbres (augmenter ou aider le pouvoir de police du maire).

lcdt-53@orange.fr

Pierre Lemesle
Président Association
LCDT-53



Actions réalisées ou en cours

Apporter des aides pratiques dans des affaires locales, particuliers, communes, associations,

- 23 dossiers d'enquêtes publiques d'aliénation de chemins ruraux, certains hors département,
- Pour faciliter les inventaires des chemins ruraux un outil informatique a été réalisé,
- Travailler sur notre premier projet de la réouverture d'un ancien chemin (Cossé le Vivien),
- En collaboration avec des élus d'une mairie travaillés sur un dossier de substitution d'un chemin inscrit au PDIPR,
- Nous effectuons l'inventaire des chemins ruraux accaparés, détruits,
- Nous sommes intervenus :
 - dans 5 dossiers chemins ruraux accaparés,
 - dans 4 dossiers de pose d'entraves à la circulation (pose de panneaux d'interdiction, pose de barrière),
 - dans 1 dossier de pollution (brûlage de déchets industriel),



